



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

perspectives

Question écrite n° 1758

Texte de la question

Mme Chantal Robin-Rodrigo appelle l'attention de M. le ministre des affaires étrangères sur la situation des centres de documentation publics sur le développement et la coopération Nord-Sud. En effet, tour à tour, ont été fermés le centre de documentation du Centre international de l'enfance et de la famille, la bibliothèque du Centre des hautes études sur l'Afrique et l'Asie modernes, ainsi que la bibliothèque de l'ancien ministère de la coopération. Dans le même temps, les services documentaires de plusieurs organismes publics auraient subi des coupes budgétaires ou des réorganisations (notamment l'IRD, l'IEDES et le CEPED). Enfin, au mois de juillet 2001, la situation de ces centres a été fragilisée un peu plus par la dissolution de l'association Ibiscus, qui animait depuis 1983 le réseau francophone d'information pour le développement, regroupant une cinquantaine de centres de documentation de France et d'Afrique. Or, toutes ces structures, financées pour la plupart par le ministère des affaires étrangères, contribuent (ou contribuaient) à faire vivre un patrimoine unique dans le monde francophone. Les personnels et usagers de ces centres sont particulièrement inquiets de ces changements et ne seraient guère rassurés par l'intention affichée par l'État de ne pas démanteler ce réseau, mais de simplement le transformer afin de mettre en cohérence une offre documentaire dont l'éclatement rend l'accès difficile et de moderniser sa gestion. Dans ce but, était prévu de faire réaliser une étude sur la mise en place d'un nouveau dispositif de documentation physique et virtuel avant la fin de l'année 2001. Elle lui demande donc désormais de lui faire le point sur ce dossier, et les intentions du Gouvernement à son sujet.

Texte de la réponse

La dissolution de l'association Ibiscus, rendue nécessaire par le décalage croissant entre les produits fournis par cette dernière et les possibilités d'accès direct aux documents eux-mêmes que procurent désormais les nouvelles technologies de l'information et de la communication, ainsi que par l'incapacité de l'association à s'adapter à ce nouveau contexte, s'est achevée le 30 juin 2003. Comme il l'avait annoncé, le ministère des affaires étrangères a assumé ses responsabilités de fondateur et de principale source de financement de l'association. Il a intégralement supporté le coût de la dissolution et des mesures d'accompagnement social. Il a veillé à ce que les salariés se voient offrir des formations et des propositions de reclassement satisfaisantes, prenant sa part de cet effort par le recrutement de deux d'entre eux. Il s'est aussi préoccupé de la poursuite des activités d'Ibiscus lorsque cela paraissait souhaitable. A cet égard, le ministère des affaires étrangères a repris à son compte, au travers de projets du Fonds de solidarité prioritaire, les activités de formation en direction de bibliothécaires du Sud. La base de données constituant le support de l'annuaire des organisations de solidarité internationale a été cédée à l'association Ritimo qui s'est engagée à la pérenniser : le ministère des affaires étrangères a signé une convention avec Ritimo par laquelle il apporte soutien et financement à la mise à jour de cet annuaire. Enfin, la base de données bibliographiques d'Ibiscus a, conformément aux statuts de l'association, été proposée sous forme de cédérom aux membres de l'association. Il est à noter que, sur la cinquantaine de membres que comptait l'association, seuls trois (dont le ministère des affaires étrangères) ont estimé utile de demander à recevoir cette base de données. Au-delà de la dissolution d'Ibiscus, le ministère des affaires étrangères a suscité une réflexion sur l'avenir de l'information, documentation sur et pour le développement, en

soulignant qu'aucune solution ne serait viable en la matière si elle ne bénéficiait de l'engagement actif de l'ensemble des parties prenantes (administrations, universités, centres de recherche, organisations non gouvernementales) et des organismes producteurs d'information et de documentation. A cet effet, le ministère des affaires étrangères, avec le ministère de la recherche, a demandé une étude à deux experts de haut niveau. Ceux-ci ont confirmé le diagnostic qui avait été fait sur l'inadaptation des produits d'ibiscus aux nouvelles données. Ils ont estimé, en outre, qu'une solution pourrait être de constituer un « portail de portails » électroniques en français sur le développement. Sur la base de cette proposition, le ministère des affaires étrangères a réuni une table ronde associant administrations, milieux de la recherche et professionnels de la documentation. L'idée de créer un portail de portails a été, en première analyse, favorablement accueillie. Cependant, à ce stade, aucun organisme n'a manifesté pour un tel projet un besoin ou un intérêt suffisants pour l'inciter à s'y investir. Pour sa part, le ministère des affaires étrangères ne peut que réitérer sa disposition à apporter son soutien, y compris financier, à un projet de qualité en ce sens qui bénéficierait d'un soutien actif d'un nombre suffisant d'organismes producteurs ou utilisateurs de documentation sur le développement.

Données clés

Auteur : [Mme Chantal Robin-Rodrigo](#)

Circonscription : Hautes-Pyrénées (2^e circonscription) - Députés n'appartenant à aucun groupe

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 1758

Rubrique : Archives et bibliothèques

Ministère interrogé : affaires étrangères

Ministère attributaire : affaires étrangères

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 19 août 2002, page 2865

Réponse publiée le : 8 septembre 2003, page 6907